

DEPISTAGE RADIOGRAPHIQUE DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE

PROCEDURE POUR L'ETABLISSEMENT DES CERTIFICATS OFFICIELS

Pour pouvoir demander une lecture de radio officielle pour votre chien, celui-ci devra être âgé de 12 mois minimum.

Le Conseil de l'Ordre des Vétérinaires signale qu'il n'est pas possible que les lecteurs officiels d'un club de race, désignés dans le cadre du dépistage de la dysplasie de la hanche, soient également le vétérinaire qui réalise les radiographies.

L'établissement des certificats officiels relatifs à la dysplasie de la hanche est confié à votre choix à l'un des deux lecteurs de l'Association du Berger de Brie : **le Pr. Jean-Pierre Genevois OU le Dr. Pierre Meheust.**

L'A.B.B. centralise la réception des documents des radios et les transmet au lecteur de votre choix.

Lors de votre envoi, merci de **préciser** le lecteur de votre choix : **Pr. GENEVOIS ou Dr. MEHEUST.**

Au retour du résultat de la radio, s'il ne vous convenait pas, **2 cas** se présentent :

- Vous pourrez faire **relire** la **même radio** par **l'autre lecteur**.
A compter de la date du résultat, vous aurez un **délai de deux mois (date à date)**.
En cas de résultat **divergent** sur la classification des hanches de l'animal, le cas doit impérativement faire l'objet d'une **discussion** entre les **deux lecteurs**.

⇒ En cas de désaccord persistant, le résultat le moins **favorable** sera retenu. Vous pourrez faire un nouvel appel qu'auprès de la commission d'appel de la S.C.C.

- Vous pourrez **refaire une radio** pour différentes raisons (chien trop jeune, mal positionné, chienne en chaleur ...) selon le **même protocole de myorésolution** (si la première radio est effectuée sous anesthésie générale, la seconde ne peut être effectuée sous sédation). Le numéro du 1^{er} téléchargement devra être mentionné en plus du second. **Attention** cette **nouvelle radio** doit **obligatoirement** être envoyée **au lecteur qui a lu la première radio**. Elle ne doit en aucun cas être envoyée à l'autre lecteur du club.

A compter de la date du résultat, vous aurez un **délai d'un an (date à date)**.

⇒ Un seul appel pour une relecture sera accepté par l'A.B.B. Vous pourrez faire un nouvel appel qu'auprès de la commission d'appel de la S.C.C.

⇒ En aucun cas, une dérogation de délai ne sera accordée.

⇒ Pour les chiens étrangers, en cas de pluralité de lectures, c'est le résultat du lecteur français qui est retenu.

Nous rappelons que les résultats de santé qui apparaissent sur le livret d'élevage de la SCC sont transmis uniquement par l'A.B.B.

Si le résultat de la lecture ne vous convient pas et que vous désirez faire une seconde lecture, vous devez **sous 15 jours** le responsable des données Santé à l'ABB pour que le résultat soit mis en « attente de seconde lecture » et ne soit pas transmis.

Après transmission du résultat à la SCC, les modifications ne peuvent être effectuées que pendant **15 jours**.

Demander à votre vétérinaire de bien RESPECTER LE **PROTOCOLE** FCI de l'examen officiel radiographique de la dysplasie de la hanche.

Seules les radios numériques peuvent être interprétées

◆ **PROTOCOLE POUR LES RADIOS NUMERISEES**

DEPISTAGE RADIO DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE

PROCEDURE POUR LA LECTURE OFFICIELLE DE RADIOGRAPHIE NUMERISEE

PAR LE PR. GENEVOIS

Il faut adresser chez la **Présidente de l'A.B.B Mme AYE** Le Pavillon 41160 DANZE :

- **La demande** de lecture d'un cliché numérisé téléchargé sur le site <http://www.myvetsxl.com>
- **L'attestation** officielle du vétérinaire,
- Un chèque de **30,00 €** libellé à l'ordre du Pr. **GENEVOIS**,
- Une enveloppe affranchie à votre adresse du propriétaire pour le retour du résultat du résultat,
- La photocopie des origines (certificat de naissance ou pedigree) de votre chien,
- La photocopie de la carte d'identification de votre chien,
- **5 timbres verts** (non collés pas de vignette) pour les frais de dossiers.
- Pour les non-adhérents, un chèque de **30,00 €** à l'ordre de l'A.B.B.

DEPISTAGE RADIO DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE

PROCEDURE POUR LA LECTURE OFFICIELLE DE RADIOGRAPHIE NUMERISEE

PAR LE DR. MEHEUST

Il faut adresser chez la **Présidente de l'A.B.B Mme AYE** Le Pavillon 41160 DANZE :

- **La demande** de lecture d'un cliché numérisé téléchargé sur le site <http://www.myvetsxl.com>
- **L'attestation** officielle du vétérinaire,
- Un chèque de **26,00 €** libellé à l'ordre du Dr. **MEHEUST**,
- Une enveloppe affranchie à votre adresse du propriétaire pour le retour du résultat du résultat,
- La photocopie des origines (certificat de naissance ou pedigree) de votre chien,
- La photocopie de la carte d'identification de votre chien,
- **5 timbres verts** (non collés pas de vignette) pour les frais de dossiers.
- Pour les non-adhérents, un chèque de **30,00 €** à l'ordre de l'A.B.B.

RESPONSABLE TRAITEMENT COTATIONS ET DONNEES SANTE (HD ET CNSB) A L'A.B.B.

Mme Catherine AYE
1 Le pavillon 41160 DANZE
Tél : 02.54.80.69.26 catherineaye@orange.fr